

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Godmanchester, tenue le 8 avril 2024 à 19h00, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, M. Michel Duhème, Mme Alyssa Leblanc, M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice générale par intérim Madame Jacinthe Murphy est également présente.

QUE l'assemblée soit ouverte à 19h00.

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

1. **Ouverture de la réunion;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Parole à l'assemblée;**
4. **Adoption des procès-verbaux;**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024; ®
5. **Administration;**
6. **Ressources humaines;**
7. **Greffé**
 - 7.1 Approbation des demandes d'aide financière; ®
 - Érable et source
 - Maison des jeunes de Huntingdon
 - Club de l'Age d'Or de Huntingdon
8. **Trésorerie**
 - 8.1 Approbation des opérations financières; ®
 - 8.2 Dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements; ®
 - 8.3 Approbation des ventes d'immeubles pour non paiement de taxes; ®
 - 8.4 Approbation de la soumission de construction du muret de ciment pour le dôme; ®
9. **Urbanisme et environnement**
10. **Loisir, culture et parcs**
 - 10.1 Information – Suivi camp d'été 2024
11. **Travaux publics**
12. **Sécurité publique et protection incendie**
13. **Affaires MRC Haut-Saint-Laurent**
14. **Avis de Motion**
 - 14.1 Dépôt du projet de règlement sur la régie interne des séances du conseil;
 - 14.2 Dépôt du projet de règlement sur le traitement des élus municipaux;
15. **Adoption des règlements**
 - 15.1 Adoption du règlement No 509 modifiant le règlement 357 portant sur les usages spécifiques autorisés; ®
 - 15.2 Adoption du règlement No 510 modifiant le règlement 357 portant sur les usages spécifiques autorisés; ® **Reporté**
16. **Période de questions;**
17. Levée de la réunion.

2024-04-08-058

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance. La directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2024-04-08-059

| DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE MOIS D'AVRIL 2024 | | |
|---|---|----------------|
| Nom de l'organisme | Sujet | Montant |
| Érable et sources PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay APPUYÉ PAR : Michel Duhème | Promouvoir la diversité et le multiculturel communautaire en milieu urbain et agricole par l'intermédiaire du Festival Terre Ferme | 500\$ |
| Maison des jeunes de Huntingdon PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust | Le Gala jeunesse rurale aide à promouvoir le dynamisme des jeunes par leur action bénévole, l'implication citoyenne, habitude de vie, la persévérance scolaire ou sociale, l'engagement en environnement, arts et culture et résilience | 50\$ |

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2024-04-08-060

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Michel Duhème

APPROBATION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer des chèques no 10316 à 10355 au montant de 167 704.60\$, des dépôts directs au montant de 2 532.73\$ et les salaires de mars 2024 au montant de 17 346.34\$ soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2024-04-08-061

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC Du Haut-Saint-Laurent, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

QUE la directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière, Madame Jacinthe Murphy, transmettre, au bureau de la MRC du Haut-Saint-Laurent, la liste des immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmis à la Commission scolaire.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2024-04-08-062

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

ADOPTION DE LA SOUMISSION POUR LA CONFECTION DE MURETS DE CIMENT POUR LE DÔME

CONSIDÉRANT QUE les murets de ciments de chaque côté de la porte du dôme sont endommagés et qu'ils ne supporteraient pas la nouvelle porte.

CONSIDÉRANT QUE nous avons une soumission de Levage Express Inc. pour le coulage de nouveaux murets au montant de 5 978,70\$.

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'accepter la soumission au montant de 5 978,70\$ taxes incluses par Levage Express Inc., sis au 2018 chemin Saint-Charles, Saint-Anicet, J0S 1M0.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

AVIS DE MOTION - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT No 514 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Sylvie Lemay, que le projet règlement 514 sur la régie interne des séances du conseil.

AVIS DE MOTION - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT No 513 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 477 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Sylvie Lemay, que le projet règlement 513 modifiant le règlement 477 sur le traitement des élus, sera soumis à ce Conseil pour adoption.

2024-04-08-063

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Michel Duhème

ADOPTION DU RÈGLEMENT No 509 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 357 AFIN DE MODIFIER LES USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS DANS LA ZONE A-2-3 ET A-2-3-3 ENCADRER LES USAGES RELIÉS À L'HABITATION UNIFAMILIALE

ATTENDU que le conseil désire modifier ses dispositions réglementaires afin d'autoriser les usages « Hôtel de ville et caserne d'incendie » dans la zone A-2-3-3 et d'encadrer les usages domestiques reliés à l'habitation unifamiliale;

Qu'un règlement portant le numéro 509 soit adopté et qu'il soit décrété et statué par ce projet de règlement ce qui suit :

Article 1

Le règlement de zonage 357 est modifié à l'article 2.2.8, par la suppression de l'expression suivante :

« Hôtel de ville et caserne d'incendie. »

Article 2

Le règlement de zonage 357 est modifié à l'article 2.2.8.3, par l'ajout de l'alinéa suivant, après l'alinéa « Classe d'usages compatibles » :

« **Classe d'usages spécialement autorisés**

Hôtel de ville et caserne d'incendie. »

Article 3

Le règlement de zonage 357 est modifié à l'article 4.5, par l'ajout à la fin du paragraphe 1 du premier alinéa de l'expression suivante :

« ou d'une garderie en milieu familial ».

Article 4

Le règlement de zonage 357 est modifié à l'article 4.5, par le remplacement, au paragraphe 3 du premier alinéa de la quantité 0,2 par la quantité 0,56.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

Fermeture de l'assemblée à 19h46

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

Pierre Poirier
Maire

Jacinthe Murphy
Directrice générale par intérim